



37^e MARCHÉ AUX PUCES DE SAUSHEIM

Dimanche 14 SEPTEMBRE 2025

**A envoyer avant le 5 septembre
sous réserve d'emplacements disponibles**

Je soussigné (e)

NOM _____ Prénom _____

Né (e) le ____ / ____ / ____ à _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____ TEL. _____

Mail (tout en majuscule) : _____ @ _____

Nature de la pièce d'identité (CI - Passeport etc...) _____

N° : _____ Délivré le _____ à _____

Emplacement d'un véhicule non garanti	
Immatriculation du véhicule :	
voiture seule	
remorque seule	
voiture + remorque	
camionnette	

Déclare sur l'honneur :

- >>> **Ne pas être commerçant (e)**
- >>> **Ne vendre que des objets personnels et usagés**
- >>> **Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation**
- >>> **Avoir pris connaissance que mon départ ne pourra être effectué avant 16H**

Suite à la réglementation, je réserve **1 seul** emplacement de 5 mètres au prix de **17 €**

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, accompagnée obligatoirement de :
- Photocopie de la pièce d'identité (recto - verso) du détenteur du stand
- Règlement par chèque à l'ordre de OMSAP SAUSHEIM

OMSAP 29 rue de Mulhouse 68390 SAUSHEIM

Tél : 06.37.04.26.71 - Courriel : omsap@ville-sausheim.fr

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.
J'ai pris connaissance du règlement ci-joint.

Un courrier de confirmation de votre emplacement vous parviendra **début septembre**.

Après l'événement, veuillez supprimer mes coordonnées :

(si pas de réponse les données seront automatiquement supprimées)

Entourer votre choix :

OUI **NON**

OBSERVATIONS :

FAIT A _____ LE ____ / ____ / 2025

SIGNATURE
OBLIGATOIRE

**SEULES LES RESERVATIONS DUMENT REMPLIES ET
ACCOMPAGNEES DU PAIEMENT SERONT ENREGISTREES**

MARCHE AUX PUCES DE SAUSHEIM

REGLEMENT

- Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer l'inscription totalement et correctement remplie, accompagnée du règlement (**uniquement par chèque**).
- Les inscriptions ne sont prises en considération qu'une fois le paiement effectué et **avant le 5 septembre 2025 (sous réserve d'emplacement encore disponible)**.
- Toute déclaration frauduleuse sera sanctionnée.
- L'OMSAP Sausheim décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Heures d'ouverture : 5 h 30 à 8 h 30 pour l'installation
 7 h 00 pour la vente.
- **Horaires de sortie : à partir de 16h00.**
- Chaque exposant doit respecter son emplacement attribué.
- **Emplacement d'un véhicule non garanti.**
- Conditions pour l'attribution des emplacements :

Vous avez la PRIORITE de l'emplacement devant votre propriété à condition d'avoir retourné votre demande de réservation **avant le 16 juillet 2025**.

Tout exposant a la PRIORITE de l'emplacement 2024 à condition de retourner la feuille de réservation avant le **16 JUILLET**.

Cas où vous pouvez perdre la PRIORITE :

- Le Propriétaire ou locataire se manifeste pour un emplacement.
- Vous n'avez pas retourné la feuille de réservation **avant le 16 JUILLET**.
- Vous souhaitez un emplacement supplémentaire à vos côtés (par exemple : famille ou connaissance)
- Aucun emplacement n'est attribué dans la journée.
- Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre.
- Les stands de boissons et de produits alimentaires sont exclus puisque réservés à l'OMSAP.
- Les autorisations individuelles d'occupation du domaine public vous seront adressées par courrier.
- Il est strictement interdit d'utiliser les clôtures, les murs des particuliers ou du domaine public situés auprès de votre stand pour y exposer vos affaires à vendre.